

Mardi 06 avril 2021

Sont présents : Ronan PHILIPPE – Patrick COMBE – Nicole ARCHIER - Fanny ANDRÉ – Alain CRESCINI – Cyril VILLAT - Karine DESGRAND – Patricia FRENEA – Hubert MARTIN – Stéphane PERRIER – Jean-Luc KRIEGEL – Laurent FINON – Luc DAVID – Myriam NIVON.

Absents excusés : Philippe KOUOTZE pouvoir à Ronan PHILIPPE
Elisabeth SERVE pouvoir à Alain CRESCINI
Isabelle CROZET pouvoir à Fanny ANDRÉ
Vincente BERTHOLAT pouvoir à Nicole ARCHIER
Caroline FRAISSE pouvoir à Alain CRESCINI

Le compte-rendu du conseil municipal du 04 mars 2021 n'appelle aucune observation.
Il est approuvé à l'unanimité.

Il est demandé au secrétariat d'envoyer un message à Karine DESGRAND et Jean-Luc KRIEGEL quand le compte-rendu du conseil municipal est publié sur le site. Ainsi les élus pourront en faire remonter l'information à la une du site, Facebook et Panneau Pocket.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

SDEA

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu du Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement concernant la radiation de plusieurs membres.

La modification des statuts de ce syndicat mixte a entraîné une refonte du tableau des membres adhérents. Les membres radiés sont la maison de retraite « Les Charmes » Satillieu, EHPAD Burzet, EHPAD Marcols les Eaux, Hôpital intercommunal BSA-Viviers, Hôpital de Saint Félicien, Hôpital « Elisée Charra » à Lamastre, CCAS du Pouzin, CCAS de St Pierreville, CCAS de St Martin d'Ardèche, CCAS de Lalevade, CCAS de Villeneuve de Berg « Les Terrasses de l'Ibie », CCAS de St Privat, CCAS de Ucel, CCAS de Ruoms, CIAS du bassin d'Annonay et le CIAS d'Alboussière.

Les élus prennent acte de ces radiations.

PROGRAMME ANNUEL ECOLE DEPARTEMENTALE MUSIQUE ET DANSE

La parole est donnée à Nicole ARCHIER.

Bilan de l'année écoulée : le retour des interventions d'Ardèche Musique et Danse sur les 2 écoles de Peaugres est très positif. Les interventions sont ludiques, et intéressantes pour les élèves. Lors du confinement, si certaines séances n'ont pas eu lieu, elles seront reportées ou déduites de la prochaine cotisation. La vérification se fera auprès des enseignantes.

Nicole ARCHIER présente les besoins des deux écoles concernant les interventions musicales en partenariat avec Ardèche Musique et Danse pour l'année scolaire 2021-2022.

Les besoins de l'école Publique Les Champs Fleuris à la prochaine rentrée :
 soit 5 classes x 1 h à 600 € (pour 15 séances) 3 000 €
 soit 2 classes x 0 h 30 mn à 300 € (pour 15 séances) 600 €
Soit un total de..... 3 600 €

Les besoins de l'école privée Les Tamaris à la prochaine rentrée :
 soit 5 classes x 1 h à 600 € (pour 15 séances)..... 3 000 €
 soit 4 classes x 0 h 30 mn à 300 € (pour 15 séances)..... 1 200 €
Soit un total de..... 4 200 €

Le coût total intégralement supporté par la Commune de PEAUGRES s'élèvera à **7 800 €**. Pour mémoire, le coût des interventions pour l'année scolaire 2020-2021 s'élevait à 7 800 €.
 Avis favorable, délibération à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget principal de la Commune est présenté aux élus par Monsieur Alain CRESCINI.

En section de fonctionnement, le budget de l'année 2021 s'équilibre à 1 570 950 € 83.

Dépenses

Charges à caractère général.....	198 600 € 00
Charges de personnel.....	348 100 € 00
Atténuations de Produits.....	5 000 € 00
Autres charges de gestion courante.....	254 470 € 00
Charges financières.....	3 210 € 00
Charges exceptionnelles.....	3 600 € 00
Virement à la section d'investissement.....	757 970 € 83
TOTAL DES DEPENSES.....	1 570 950 € 83

Recettes

Produits des services.....	50 200 € 00
Impôts et taxes.....	596 600 € 00
Dotations et participations.....	346 610 € 00
Autres produits de gestion courante.....	43 237 € 00
Atténuation de charges.....	13 800 € 00
Résultat reporté.....	520 503 € 83
TOTAL DES RECETTES.....	1 570 950 € 83

En section d'Investissement, le budget de l'année 2021 s'équilibre à 1 056 463 € 42.

Dépenses

Immobilisations corporelles.....	487 000 € 00
Immobilisations en cours.....	277 621 € 24
Remboursement d'emprunts.....	100 000 € 00
Résultat reporté.....	191 842 € 18
TOTAL DES DEPENSES.....	1 056 463 € 42

Recettes

Subventions d'investissements.....	65 000 € 00
Dotations fonds divers (FCTVA – Taxes d'aménagement).....	40 000 € 00
Affectation au 1068.....	193 492 € 59
Virement de la section de fonctionnement.....	757 970 € 83
TOTAL DES RECETTES.....	1 056 463 € 42

Le budget primitif de la Commune est approuvé à l'unanimité.

BUDGET CCAS 2021

Il est présenté en équilibre et s'élève à 21 593 € 52 pour la section de fonctionnement. La section d'investissement s'équilibre à 6 342 € 20.

Il a été présenté et approuvé par les membres du CCAS à l'unanimité.

COLLECTIF SANTÉ

Monsieur le Maire donne la parole à Cyril VILLAT. Le groupe de travail, notamment composé de Mme Maryanne BOURDIN, 1^{ère} adjointe de la ville d'Annonay en charge de la politique sociale, des solidarités et de la santé, Mr Ronan PHILIPPE, vice-président d'Annonay Rhône Agglo en charge de la santé, et Cyril VILLAT, conseiller municipal délégué à Peaugres, s'est réuni et a permis de présenter un dossier sur le constat de l'offre de santé sur le territoire. L'objectif de ce travail consiste à identifier le nombre de médecins généralistes et de dentistes nécessaires à la population du territoire et identifier toutes les aides auxquelles les internes peuvent être sensibles lors de leur installation.

TAUX IMPOTS

Alain CRESCINI commente l'Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 avec la réforme fiscale. En l'application de l'article 16 de la loi de finances 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La commune, sous-compensée, est dédommée chaque année, à partir de 2021, par l'application d'un coefficient correcteur au produit de la TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020. Pour rappel, ces taux pratiqués sont inchangés depuis 2010.

- Taxe Foncière (bâti) 11,36 % + 18,78 % (taux départemental) : 30,14 %
- Taxe Foncière (non bâti) ... 68,13 %

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux pour 2021.

Accord à l'unanimité pour le maintien des taux pour 2021.

DIVERS

Annonay Rhône Agglo : un questionnaire a été transmis à chaque élu afin de recenser les priorités de politiques publiques à travailler pour la mandature 2020-2026 d'Annonay Rhône Agglo.

Covid-19 : Cyril VILLAT fait un point sur la pandémie. Le site GÉODES donne des informations actualisées par département sur la pandémie, la vaccination, le taux de positivité ...

Extension de la Cantine : Patrick COMBE informe que la maçonnerie de l'extension de la cantine est terminée. Les travaux se poursuivent selon le calendrier.

